



FONDATION ŒUVRE DE
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DECEMBRE 1922

Etablissement d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes Saint Vincent-de-Paul

6 rue du Repos, 93240 Stains
Tél : 01 48 27 88 93
Fax : 01 48 27 31 27

Un peu d'histoire

C'est au début de 1723, dans une maison alors située face à l'entrée principale du château de Stains, que furent jetées les bases de ce qui allait devenir « l'hôpital de la Charité de Stains » ; à la fois établissement de soins et école de filles, dirigé par les religieuses de L'Ordre de Saint-Vincent de Paul.

En 1883, sur un terrain voisin, fût bâtie la maison de retraite réservée aux messieurs (petit bâtiment), et en 1892 le bâtiment des dames (grand bâtiment).

En 1978, les religieuses décidèrent d'abandonner la gestion et la direction de la maison de retraite, qu'elles cédèrent à la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon.

Suite à sa démolition et à sa reconstruction en 2003 et 2004, notre résidence répond aujourd'hui, par sa modernisation, aux besoins des résidents.

Elle est entourée d'un vaste et agréable parc.



Capacité d'accueil

Située à Stains (en Seine-Saint-Denis - 93), en plein centre ville, la maison de retraite Saint Vincent-de-Paul est un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) pouvant accueillir 85 résidents, qu'ils soient en situation d'autonomie ou de dépendance.

Cinq chambres sont réservées à des **accueils temporaires** (pour une période de quelques semaines ou mois).

Des espaces collectifs, lumineux et accueillants permettent de partager les repas, les activités de loisirs et de détente.

Un salon de coiffure et un salon de télévision sont à la disposition des résidents.

Grâce à la convention signée avec le département de Seine-Saint-Denis et l'Etat, l'établissement est habilité à l'aide sociale, départementale (ASD) et à l'aide personnalisée au logement (APL).

Des chambres aménagées selon votre goût

Les chambres sont distribuées sur trois niveaux desservis par trois ascenseurs, et se répartissent à chaque étage autour d'une tisanerie et d'un salon. Elles peuvent être meublées et décorées par les résidents selon leur goût.

Ces chambres individuelles sont équipées d'une salle d'eau, d'électricité, d'une prise de télévision et d'une sonnerie d'appel.

Un personnel qualifié à votre service

Un personnel qualifié vous apporte les soins dont vous avez besoin.

Les infirmières, les aides soignantes et les agents de service sont disponibles 24h sur 24 pour votre sécurité et votre confort. Ils vous assistent pour les soins médicaux et d'hygiène.

Ils vous viennent en aide au moment des repas si besoin.

Deux pédicures interviennent à la demande du résident ou du soignant. Vous pouvez choisir de conserver votre pédicure. Dans les deux cas, les frais resteront à votre charge.

Sur prescription médicale, des séances de soins auxiliaires peuvent être pratiquées (kinésithérapie, psychomotricité, orthophonie).

Les valeurs soutenues par la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon, fixent le cadre de la prise en charge qualitative de la dépendance et veille au respect des valeurs humanistes. Notre résidence respecte les chartes des droits et liberté de la personne âgée dépendante et de la personne accueillie.

Les trois principes du projet institutionnel sont déclinés, sur la résidence, en objectifs opérationnels.

Le respect de la dignité grâce à :

- un travail en amont sur le concept architectural extérieur et intérieur,
 - un soin particulier porté à la décoration et à l'ambiance en évitant toute connotation hospitalière,
 - un travail spécifique sur les rythmes, les odeurs et les couleurs,
- une politique d'ouverture de la résidence sur la cité qui doit permettre des échanges quotidiens,
- le respect du rythme propre des personnes âgées,

- la liberté d'aller et de venir sans contrainte horaire,
- la possibilité de recevoir des invités, de participer librement à des activités distractives et thérapeutiques,
- un fonctionnement quotidien souple et adapté,
- l'écoute des besoins et des désirs exprimés par les personnes âgées et leurs proches au quotidien mais aussi dans le cadre de questionnaire qualité, de commissions, du Conseil de la Vie Sociale ou des moments informels d'échange,
- l'exercice de la citoyenneté en garantissant le droit à l'information et à la participation à la vie institutionnelle et locale,

Préserver les liens d'affection en :

- apportant à chaque visiteur ou nouvel entrant, un accueil personnalisé et attentif,
- mettant à disposition des espaces collectifs, salons et lieux de vie,
- maintenant des liens étroits et réguliers avec les familles et les proches en les incitant à participer à la vie de la résidence, en organisant des rencontres inter générations et des journées festives,
- sélectionnant et formant le personnel sur un savoir faire mais aussi un savoir être où la chaleur humaine, le respect de l'autre, la discrétion et l'empathie sont des préalables incontournables.

Le souci de l'intégrité en :

- proposant un projet de vie personnalisé fondé sur la biographie du résident, ses valeurs et ses croyances,
- faisant de chacun l'objet de tous les soins et non un objet de soins permettant une relation «sujet-sujet » et non « soignant objet »,
- menant une politique de prévention et de maintien de l'autonomie en informant la personne et ses proches des risques encourus,
- offrant des activités permettant d'optimiser les facultés physiques et intellectuelles,
- incitant à la coquetterie, au bien être et à la convivialité,
- agissant sur la douleur physique et intellectuelle,
- accompagnant la fin de vie dans « *l'humanité* » et non, la technicité

Un projet intergénérationnel pérennisé

Un projet intergénérationnel en partenariat avec une crèche départementale, une école primaire, un collège et un centre aéré, a été initié depuis 9 ans environ. Réactualisé chaque année, il a pour objectif d'établir un lien qui permette aux enfants de retrouver des valeurs humanistes et favorise les apprentissages, en particulier : la maîtrise de la langue, la construction de son identité et la structuration du temps.

En participant à des ateliers communs en maison de retraite, les enfants réinvestissent et consolident des acquis fondamentaux. Ils retrouvent auprès des anciens les notions de respect et de tolérance, quelquefois oubliées.

Nos résidents retrouvent l'envie de partager émotions et bien être avec les plus jeunes. Le travail de mémoire issu des projets pédagogiques élaborés par ce partenariat leur est bénéfique et participe au lien social et au maintien effectif de leur autonomie .



Accueil

L'établissement accueille les personnes âgées, à partir de 60 ans, seules ou en couple, en situation d'autonomie, de semi dépendance ou de dépendance. Les personnes âgées de moins de 60 ans peuvent être accueillies sur dérogation accordée par le Conseil Général

Il dispose de :
80 chambres individuelles
5 chambres réservées à l'accueil temporaire.

Différents espaces de vie sociale

Modalité d'admission

Les demandes d'admission sont formulées à la structure. Un entretien préalable à toute admission est nécessaire auprès de la Direction ou de son adjointe.

L'admission est prononcée par le Directeur et le médecin coordinateur après examen du dossier administratif et du dossier médical rempli par le médecin traitant.

Les refus d'admission n'ont pas à être motivés.

La constitution du dossier d'admission nécessite la production des pièces suivantes :

Photocopie de la pièce d'identité

Photocopie du livret de famille

Carte vitale + attestation de la carte vitale

Carte de mutuelle

Dernier avis d'imposition/non imposition

Déclarations fiscales des caisses de retraites pour la dernière année civile.

Nous vous remettons peu après votre entrée :

Un contrat de séjour signé par les deux parties

Un règlement intérieur

Les Tarifs

Les tarifs sont fixés sur proposition du conseil d'administration, annuellement par le Conseil Général de Seine Saint-Denis

Le tarif hébergement

Identique pour tous, il est à la charge du résident.

Des aides au financement peuvent être attribuées envers certaines personnes sous condition de ressources :

- L'Aide sociale Départementale à l'Hébergement
- Allocation personnalisée au logement (APL)

Le tarif dépendance

Il est à la charge du résident en fonction de son degré d'autonomie.

Il est en partie financé par l'aide personnalisée d'Autonomie dont la valeur tient compte du girage (évaluation médico-sociale du degré d'autonomie) et des ressources du résident.

Pour accéder à l'eypad

L'accès en voiture est facile par la Porte de la Chapelle – Autoroute A1 – Sortie STAINS – Tout droit jusqu'au centre ville – La maison de retraite est située à proximité de la mairie.

Plusieurs lignes de bus desservent l'établissement : ARRET MAIRIE DE STAINS

150 : Porte de la Villette/RER Pierrefitte Stains

252 : Porte de la Chapelle/RER Garges Sarcelles

253 : Saint-Denis Porte de Paris/Mairie de Stains

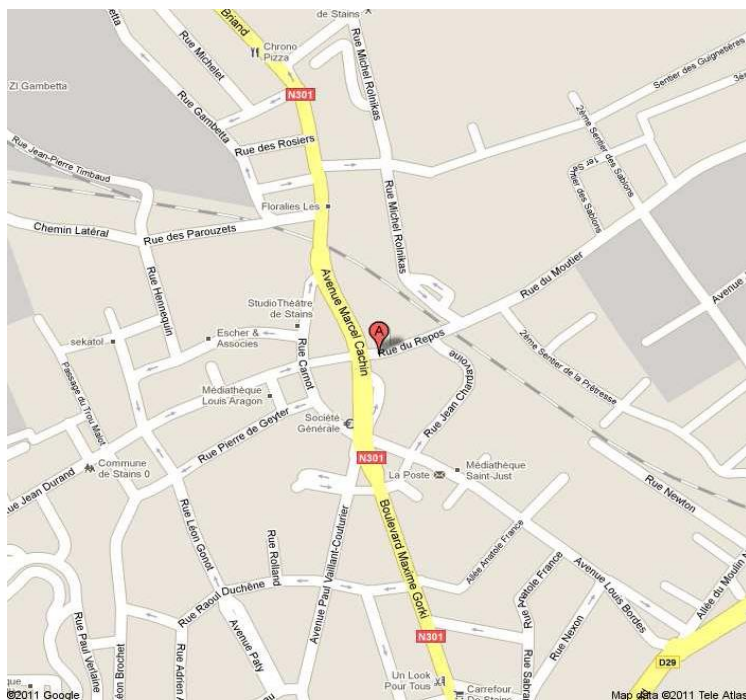
254 : Porte de Clignancourt/Stains les Prévoyants.

RER

Ligne D : gare de Pierrefitte/Stains (puis BUS 150 direction La Villette)

Ligne B : gare Aubervilliers-La Courneuve (puis BUS 150 direction gare Pierrefitte/Stains)

Le site bénéficie de la desserte d'un arrêt de bus reliant tous les points de la ville ainsi que les gares RER et la station de métro Saint Denis Université



LA VIE AU QUOTIDIEN

L'HÉBERGEMENT

Pour votre confort vous disposez d'une chambre individuelle équipée d'une salle d'eau, d'électricité, d'une prise de télévision et d'une sonnerie d'appel. Nous vous fournissons un lit médicalisé. Il vous est demandé d'apporter des objets personnels, des petits meubles, un poste de télévision (de moins de 5 ans) afin de créer votre propre lieu de vie. L'inventaire du mobilier et

équipement figurera sur votre contrat de séjour. Vous pouvez décorer votre lieu de vie comme vous l'entendez.

LE LINGE

Le linge doit être marqué. Il est utile de se conformer à la liste du trousseau. Il est entretenu par l'établissement. Les linges fragiles sont à éviter.

LES REPAS

Le petit déjeuner est servi à partir de 7h30 et jusqu'à 9h en chambre ou en tisanerie.

Le déjeuner est servi à 12h, le dîner à 18h15. Ils sont servis en salles à manger (salle de restaurant ou tisaneries en étages).

Le goûter est servi sur les lieux d'animation et les locaux de vie communs.

Les repas peuvent être servis dans les chambres uniquement sur avis médical.

Les régimes sont notifiés au service de la cuisine et font l'objet d'une prescription médicale.

Les repas sont fabriqués sur place par une équipe de cuisiniers professionnels et visés par une diététicienne.

Les familles et amis peuvent prendre leur déjeuner dans l'établissement en l'échange d'une participation financière et avec réservation la veille avant 13 heures auprès du service administratif.

Le résident et sa famille peuvent partager leur repas dans la salle à manger des invités.

VISITES

Vos parents et amis sont les bienvenus à tout moment de la journée. Nous vous recommandons néanmoins qu'ils effectuent leur visite entre 9 heures du matin et 20 heures, pour ne pas gêner le fonctionnement du service et les autres résidents, en comprenant la nécessité de se montrer discrets au moment des soins et des repas

ABSENCES

Les résidents sont libres de sortir quand ils le souhaitent. Mais, pour des raisons de sécurité, ils sont priés d'informer les services administratifs ou de soins de leur absence à un repas, pour la journée ou un week-end.

VOTRE SUIVI MÉDICAL

Vous avez le libre choix de conserver votre médecin traitant. Vous pouvez aussi demander votre prise en charge médicale par le médecin coordinateur de l'établissement.

Dans un souci de coordination et de civilité, il est demandé aux médecins extérieurs à l'établissement, de se mettre en rapport avec le médecin de l'établissement pour leur faire connaître l'évolution de votre état de santé afin de permettre le suivi du traitement mis en place.

SOINS

Un personnel qualifié vous apporte les soins dont vous avez besoin.

Les infirmières, les aides soignantes et les agents de service sont disponibles 24h sur 24 pour votre sécurité et votre confort.

Ils vous assistent pour les soins médicaux et d'hygiène. Ils vous viennent en aide au moment des repas si besoin.

Une pédicure intervient 1 fois par mois à la demande du résident ou du soignant. Vous pouvez choisir de conserver votre pédicure. Dans les deux

cas, les frais resteront à votre charge.

Sur prescription médicale, des séances de soins auxiliaires peuvent être pratiquées (kinésithérapie, psychomotricité, orthophonie).

LE COURRIER

Le courrier est distribué chaque jour. Une boîte aux lettres et à suggestions est installée à l'accueil. Le courrier est relevé quotidiennement.

Un journal local est à disposition des résidents chaque jour.

LE TÉLÉPHONE

Si vous le souhaitez, vous pouvez demander le branchement d'une ligne téléphonique directe pour vous permettre de communiquer avec votre famille et vos amis. L'abonnement et les communications restent à votre charge.

ANIMATION – CULTES

Les animations quotidiennes sont programmées et affichées.

Les anniversaires de mois sont fêtés tous les derniers jeudis de chaque mois.

Une association intervient chaque vendredi pour pratiquer la gymnastique douce.

Des intervenants externes spécialisés pratiquent régulièrement des ateliers thérapeutiques au sein de la résidence.

Deux fois par mois un coiffeur se déplace dans notre salon de coiffure, mais vous pouvez conserver votre coiffeur si vous le souhaitez. Dans les deux cas, les frais sont à votre charge.

Chaque résident conserve le libre choix de la pratique de son culte.

Une salle de recueillement est disponible pour tous dans la plus grande liberté..

CONSEIL DE VIE SOCIALE

Cette instance consultative destinée à associer des représentants des résidents, de leur famille et du personnel au fonctionnement de l'établissement, se réunit 1 fois par trimestre. Vous trouverez la liste des représentants des résidents et familles en Annexe 2.

VOTRE SECURITE

Pour des raisons de sécurité, il est interdit à tous les résidents et aux visiteurs de fumer dans tout l'établissement, excepté dans la partie de l'accueil, au rez-de-chaussée, réservée à cet effet.

Tout entrant doit éteindre sa cigarette à l'entrée.

Vous avez remarqué que du matériel de détection et de lutte contre l'incendie est disposé dans tout le bâtiment.

Si vous décelez des fumées ou des odeurs suspectes prévenez immédiatement le personnel et respectez les consignes affichées.

Les consignes de sécurité en cas de début d'incendie

Restez dans votre chambre, fermez soigneusement la porte pour ne pas être incommodé par la fumée. Vous quitterez votre chambre lorsque le personnel vous y invitera. Il vous guidera alors vers les sorties de secours.

Il est interdit :

De modifier les installations électriques existantes

D'utiliser tout appareil à carburant liquide, solide ou gazeux, ainsi que des couvertures chauffantes.

De procéder à l'installation de rideaux et de dessus de lit.

VOS DROITS

SECRET PROFESSIONNEL

La protection et le respect des personnes font partie de notre mission : tout le personnel de l'établissement est astreint au secret professionnel.

En aucun cas il ne doit divulguer d'informations vous concernant.

Si vous le souhaitez, vous pouvez demander la non divulgation de votre présence dans l'établissement durant votre séjour.

ACCÈS À L'INFORMATION

Tout résident peut avoir directement accès à son dossier médical sur demande auprès de médecin de l'établissement (Loi du 4 mars 2002 sur les droits et information du malade). Vous pouvez exercer votre droit d'accès à ces informations en adressant une demande au médecin pour les données médicales, au directeur pour les données administratives.

CONCILIATION

En cas de difficulté ou d'insatisfaction, n'hésitez pas à exprimer vos doléances auprès de la Direction. Vous pouvez également faire appel à une personne qualifiée (voir en annexe du contrat de séjour).

La personne qualifiée intervient au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles, notamment concernant les secteurs de l'enfance, du handicap et des personnes âgées.

La personne qualifiée accompagne le demandeur, elle assure une médiation afin de lui permettre de faire valoir ses droits (articles L 311-3 à L311-9 du code de l'action sociale et des familles) :

- respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité, de la sécurité ;
- libre choix entre les prestations (accompagnement à domicile ou en établissement) ;
- prise en charge ou accompagnement individualisé et de qualité, respectant un consentement éclairé ;
- confidentialité des données concernant l'utilisateur ;
- accès à l'information ;
- informations sur les droits fondamentaux, sur les protections particulières légales, contractuelles et les droits de recours dont l'utilisateur bénéficie ;
- participation directe ou avec l'aide de son représentant légal au projet d'accueil et d'accompagnement.

La personne qualifiée informe le demandeur d'aide (ou son représentant légal) des suites données à sa demande, des démarches éventuellement entreprises ainsi que, le cas échéant, des mesures qu'elle peut-être amenée à suggérer. Elle n'a pas de pouvoir d'injonction vis-à-vis de l'établissement d'accueil, ni de l'administration.

Enfin, elle rend compte de ses constats et démarches à l'autorité chargée du contrôle de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil et, en tant que de besoin, à l'autorité judiciaire. Elle peut également informer la personne ou l'organisme gestionnaire.

VOS DEVOIRS

Parce que nous portons une attention particulière au respect des personnes et dans l'intérêt de chacun il vous est demandé :

1. D'observer la plus grande courtoisie à l'égard du personnel et des autres résidents.
2. De faire preuve de discrétion.
3. D'avoir une tenue vestimentaire correcte.
4. De ne pas introduire dans l'établissement des boissons alcoolisées.
5. De ne pas introduire dans l'établissement des animaux sans autorisation de la Direction.
6. De respecter la législation anti-tabac applicable aux lieux publics.
7. De respecter la propreté des locaux et de ne pas déplacer les équipements d'un local à l'autre.

ANNEXE 1

Tarif Hébergement

Au 1^{er} Août 2013,
72,58 euros par jour,
91,09 euros pour les moins de 60 ans.

AUTRE TARIFS

Repas visiteurs 5,70 euros

Les tarifs coiffure et pédicurie sont affichés dans le hall d'entrée

Tarif Dépendance

Au 1^{er} Août 2013
GIR 1 et 2 : 21,47 euros
GIR 3 et 4 : 13,63 euros
GIR 5 et 6 : 5,76 euros

Annexe 2 Conseil de Vie Sociale

Représentants des résidents au Conseil de Vie Sociale

Titulaires : Mme DEMANT et Mme GARCON
Suppléants : Mme DUVAL et M. FERRELEC

Représentants des familles au Conseil de Vie Sociale

Titulaires : M. PETITJEAN et M. SOLIS
Suppléants : Mme THOMME et Mme MAUGEAN
Vous pouvez écrire à leur attention par l'adresse de l'établissement ou déposer un courrier dans la boîte aux lettres verte en face du bureau du secrétariat.